

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé  
 Communauté  
 Kemperle  
 Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

**Nombre de conseillers :**

<b>En exercice :</b>	52
<b>Présents :</b>	37
<b>Votants :</b>	51
<b>Secrétaire de séance :</b>	Stéphane CADO

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

<b>ARZANO :</b>	Marie-Françoise LE ROCH
<b>BANNALEC :</b>	Christophe LE ROUX, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL
<b>BAYE :</b>	Pascal BOZEC
<b>CLOHARS-CARNOËT :</b>	Jacques JULOUX, Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
<b>GUILLIGOMARC'H :</b>	Alain FOLLIC
<b>LE TRÉVOUX :</b>	-
<b>LOCUNOLÉ :</b>	Corinne COLLET
<b>MELLAC :</b>	Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN,
<b>MOËLAN-SUR-MER :</b>	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
<b>QUERRIEN :</b>	Stéphane CADO, Patricia ECK
<b>QUIMPERLÉ :</b>	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Pascale DOUINEAU, Danièle BROCHU, Marie-Madeleine BERGOT, Eric SAINTILAN
<b>RÉDÉNÉ :</b>	Yves BERNICOT
<b>RIEC-SUR-BÉLON :</b>	Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER, Florence PENCHE
<b>SAINT-THURIEN :</b>	Michel CHARPENTIER
<b>SCAËR :</b>	Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
<b>TRÉMÉVÉN :</b>	Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Marie-France LE COZ (BANNALEC), Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX), Daniel HANOCQ (LE TREVOUX), Christophe LESCOAT (MELLAC), Isabelle MOIGN (MOELAN), Patrick TANGUY (QUIMPERLE), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Eric ALAGON (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE), Jean-Yves LE GOFF (SCAER), Jean-François LE MAT (SCAER), Monique CAUDAN (TREMÉVEN)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)  
 Marie-France LE COZ (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)  
 Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)  
 Daniel HANOCQ (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)  
 Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Loïc PRIMA (CLOHARS)  
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)  
 Patrick TANGUY (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)  
 Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)

## QUIMPERLE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le

ID : 029-242900694-20211125-2021\_235-DE

Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE)  
Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)  
Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)  
Jean-Yves LE GOFF (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)  
Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Danielle LE GALL (SCAER)  
Monique CAUDAN (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

DCC2021-235

**POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES****1 – ADMINISTRATION GENERALE**

---

**AUDELOR : approbation de la convention au titre de l'année 2021 (annexe)**

---

AudéLor est une association loi 1901, déclarée en 2000, qui relève d'un statut privé et dont les membres sont des entités publiques et privées ayant des compétences en matière de développement et d'aménagement.

L'Association a pour objet la réalisation et le suivi de programmes d'études et d'actions permettant la définition, la coordination, la faisabilité, l'accompagnement, la gestion et l'évaluation des projets au soutien des politiques publiques liés à l'urbanisme, l'aménagement du territoire, au développement économique et à la Technopole.

Elle est présidée par Monsieur Freddie Follezou, Vice-Président en charge de l'économie de Lorient Agglomération.

Les activités de l'agence sont financées à la fois par des subventions de Lorient Agglomération, de Quimperlé Communauté (depuis 2018), de l'État et de la Région Bretagne dans le cadre d'un programme de travail partenarial annuel.

AudéLor est organisée autour de directions qui assurent les missions permanentes et les études :

- la direction Veille & Études Économiques,
- la direction Études Urbaines et Aménagement,
- la direction Appui aux entreprises et à l'innovation, en charge de Lorient Technopole,
- la direction Administration, Finances, RH, qui gère les moyens financiers, humains et matériels de l'agence.

Outil d'attractivité, de développement, de soutien à l'innovation mais aussi d'études, d'observations, de prévisions et de planification, AudéLor est au service de son territoire et de ses acteurs pour éclairer leurs décisions et les accompagner dans leurs actions.

Le montant de la contribution annuelle de Quimperlé Communauté s'élève à 80 000 euros. Les services rendus par AudéLor comprennent l'intégration du territoire de Quimperlé Communauté aux observatoires, aux publications et aux programmes d'études générales. En cas de demandes d'études complexes, AudéLor pourrait être amenée à facturer des prestations particulières.

La Communauté est représentée dans les instances de l'agence de la manière suivante :

- Assemblée générale et conseil d'administration : 3 membres.
- Comité d'Orientation stratégique et de pilotage (COSPI) : 2 membres

Dans ce contexte, l'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la convention d'adhésion à l'agence AudéLor au titre de l'année 2021

- AUTORISER le Président à signer ladite convention

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la convention d'adhésion à l'agence AudéLor au titre de l'année 2021

- AUTORISE le Président à signer ladite convention

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le

ID : 029-242900694-20211125-2021\_235-DE

## CONVENTION DE PARTENARIAT

Convention liant Quimperlé Communauté et l'agence AudéLor  
au titre de l'année 2021



Entre

Quimperlé Communauté, sise 1 rue Andreï Sakharov, cs 20245, 29394 Quimperlé cedex, représentée par Monsieur Sébastien Miossec, agissant en tant que Président, autorisé par délibération du 19/12/2017, ci-après dénommée Quimperlé Communauté,

d'une part,

AudéLor est une association loi 1901, ayant son siège au 12 avenue de la Perrière, 56324 Lorient, représentée son président, Monsieur Freddie Follezou, ou son/sa représentant(e), dûment habilité(e) à signer la présente, ci-après dénommée AudéLor,

d'autre part.

## **Préambule**

AudéLor est une association loi 1901, déclarée en 2000, qui relève d'un statut privé et dont les membres sont des entités publiques et privées ayant des compétences en matière de développement et d'aménagement.

L'Association a pour objet la réalisation et le suivi de programmes d'études et d'actions permettant la définition, la coordination, la faisabilité, l'accompagnement, la gestion et l'évaluation des projets au soutien des politiques publiques liés à l'urbanisme, l'aménagement du territoire, au développement économique et à la Technopole.

Elle est présidée par Monsieur Freddie Follezou, Vice-Président de Lorient Agglomération chargé du développement économique et de l'emploi.

AudéLor est organisée autour de directions qui assurent les missions permanentes et les études :

- la direction Veille & Études Économiques,
- la direction Études Urbaines et Aménagement,
- la direction Appui aux entreprises et à l'innovation, en charge de Lorient Technopole,
- la direction Administration, Finances, RH, qui gère les moyens financiers, humains et matériels de l'agence.

Outil d'attractivité, de développement, de soutien à l'innovation mais aussi d'études, d'observations, de prévisions et de planification, AudéLor est au service de son territoire et de ses acteurs pour éclairer leurs décisions et les accompagner dans leurs actions.

Dans le cadre des coopérations entre Quimperlé Communauté et le Pays de Lorient, et par délibération en date du 22 décembre 2017, le conseil communautaire de Quimperlé Communauté a approuvé son adhésion à l'agence AudéLor et a désigné ses représentants pour siéger aux différentes instances de l'agence.

La présente convention de partenariat a pour objectif de régir les engagements des deux parties.

## **Article 1 : les engagements d'AudéLor**

Pour l'année 2021, en lien avec ces différents domaines d'activités, et pour tout le territoire de Quimperlé Communauté, AudéLor s'engage à déployer le programme de travail défini entre les parties (cf annexe).

Les services rendus par AudéLor comprennent l'intégration du territoire de Quimperlé Communauté aux observatoires, aux publications et aux programmes d'études générales. En cas de demandes d'études complexes, AudéLor pourrait être amenée à facturer des prestations particulières.

Quimperlé Communauté est membre de droit de l'agence et sera représentée dans les instances de l'agence de la manière suivante :

- Assemblée générale et conseil d'administration : Président ou son représentant et 2 conseillers communautaires, soit 3 membres.
- Comité d'Orientation stratégique et de pilotage (COSPI) : Président ou son représentant et 1 conseiller communautaire, soit 2 membres.

## **Article 2 : les engagements de Quimperlé Communauté**

Quimperlé Communauté s'engage à :

- Transmettre les informations nécessaires à l'élaboration des différents documents et études de l'agence
- S'acquitter du paiement annuel de la contribution prévu à l'article 3 de la présente convention de partenariat

## **Article 3 : montant de la subvention**

Le montant de la subvention défini pour l'année 2021 s'élève à 80 000 € (quatre-vingt mille euros).

## **Article 4 : durée et résiliation**

La présente convention est conclue pour une année civile, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

AudéLor s'engage à fournir tous les éléments financiers nécessaires au contrôle de l'utilisation de la subvention versée par Quimperlé Communauté.

## **Article 5 : paiement**

La subvention, définie à l'article 4, sera versée au vu de la présente convention signée des deux parties sur le compte de l'agence ouvert auprès du Crédit Mutuel de Bretagne

## **Article 6 : clause d'attribution de compétence**

En cas de litige sur l'interprétation et/ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à se réunir pour explorer et arrêter d'un commun accord une solution à l'amiable.

A défaut d'accord, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Rennes.



## **Article 7 : résiliation de la convention**

La résiliation pourra intervenir d'un commun accord entre les parties.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et restée sans suite.

Fait à Quimperlé le ..... 2021

Pour AudéLor,  
Monsieur Freddie FOLLEZOU  
Président

Pour Quimperlé Communauté,  
Monsieur Sébastien MIOSSEC  
Président

# **Etudes et Actions AudéLor pour Quimperlé Communauté 2021**

*En se référant au programme de travail partenarial*

## **Axe 1 - Attractivité du territoire**

---

**Observatoire du tourisme Destination Lorient-Quimperlé**

**Baromètre image et notoriété du Pays de Lorient : attractivité économique et touristique**

## **Axe 2 – Coopérations territoriales**

---

**Ateliers visites Pays de Lorient Quimperlé**

**Datagences Bretagne**

## **Axe 4 – Appui à la performance des entreprises**

---

**Répondre aux difficultés de recrutement**

**Emploi et difficultés de recrutement dans les services à la personne**

**Refonte du site audelor.com**

## **Axe 5 – Innovation et filières émergentes**

---

**Economie verte : réalités et projets locaux**

## **Axe 7 – Mutations urbaines, économiques et sociales**

---

**Observatoire Habitat**

**Étude logement des jeunes actifs**

**Observatoire parc social**

**Observatoire socio démographique**

**Observatoire climat – énergie**

**Suivi de la conjoncture**

**Cahier de veille économique**

**Tissu économique local : quelle sortie de crise ?**

**Tiers lieux (fin de l'étude)**

## **Axe 8 - Optimisation du foncier et valorisation des ressources**

---

**Observatoire marchés fonciers : extension Quimperlé Communauté**

**Optimisation du foncier économique sur Quimperlé Communauté**

**Observatoire de l'agriculture**